

COMPTE RENDU REUNION COMMISSION SPORTIVE DEPARTEMENTALE

MARDI 10 JANVIER 2017 – 14H30

Présents : Alexandre HERVAULT, Marie-Laurence THIEBLEMONT, Jacques DOMONT, Lucette NOBLE

Salarié présent : Fabien BEZANGER

14H30 _ Début de la séance

Validation du compte rendu de la réunion du 03/01/2017

1°/ Demandes diverses des clubs :

- E Nogent (U15F) :

Suite au courrier du 06/01/2017, l'EN a fait la demande à la CSD de ne pas sanctionner financièrement et sportivement son équipe de U15F n'ayant pu, faute de joueuses, participer à 2 rencontres durant le mois de décembre 2016. Des certificats médicaux nous ont été adressés afin de justifier ces absences de joueuses.

La CSD décide, à titre exceptionnel et au vu des pièces présentées, de faire preuve de clémence concernant les pénalités financières liées à des forfaits (dans ce cas 100€ et 125€).

Par contre, les pénalités sportives, afin de maintenir une équité sportive entre les clubs, sont maintenues et cette équipe de U15F compte donc à ce jour un décompte de 2 forfaits. Si une autre rencontre devait être annulée pour cette équipe, un forfait général serait prononcé.

- E Troyenne (U11) :

Suite au mail du 09/01/2017, l'ET a fait la demande à la CSD de pouvoir rejouer un match de U11 qui n'a pu avoir lieu le samedi 7 janvier 2017 pour la raison d'un manque d'effectif.

La CSD a besoin de plus d'informations sur les raisons ayant amené l'ET à n'avoir pas assez de joueurs pour cette rencontre.

Le club devra donc nous donner plus d'informations dans un bref délai afin que la CSD puisse donner ou non son accord pour le report de ce match. Sans ces explications complémentaires, un forfait sera prononcé par la CSD.

2°/ Point sur les Championnats :

PRM : 9 journées jouées

PRF: 7 journées jouées

U17M : 4 journées jouées

U15M : 4 journées jouées

U13M : 6 journées jouées

U17F inter-département : Fin de la phase 2

U15F inter-département : Fin de la phase 2

U13F inter-département poules 1 et 2 : Fin de la phase 2

U11 Masculins et Féminin/mixte : 4 journées jouées

Journée des 7 et 8 janvier 2017 :

Journée marquée par les intempéries et l'alerte météo.

La CSD est satisfaite de la décision de ne pas banaliser la journée pour toutes les rencontres car seulement 6 matchs sont à reporter (tous les autres ont eu lieu). Ces rencontres qui n'ont pu avoir lieu, ne sont que des rencontres liées à de longs déplacements :

- **U13M : SSB / ECAC**
- **U11M : SSB / ECAC**
- **U17M : BCSA / USV**
- **U15M : ECAC / SSB – JSVPO / PLB – USV / ASFR**

Les clubs ayant des matchs à reporter suite à ce weekend devront faire part de la nouvelle date, au plus vite à Fabien BEZANGER.

Saisie des résultats sur FBI et transmission des feuilles de marque et e-marque :

Les résultats des rencontres doivent être saisis dans les 24 heures suivant celle-ci sur FBI. Chaque mardi, un relevé sera établi par Fabien BEZANGER afin de prévenir les clubs de la non saisie des résultats. Sans réaction rapide du ou des clubs cités dans ce relevé, la CSD pourra prendre la décision d'appliquer la pénalité financière prévue dans les règlements généraux du Comité.

Les feuilles de marque doivent être transmises au Comité dans les 24 heures suivant la rencontre, elles doivent donc être toutes réceptionnées en nos locaux pour le mercredi à 14H00 au plus tard. Chaque mercredi, un relevé sera établi par Fabien BEZANGER afin de prévenir les clubs de la non transmission des feuilles de marque. Sans réaction rapide du ou des clubs cités dans ce relevé, la CSD pourra prendre la décision d'appliquer la pénalité financière prévue dans les règlements généraux du Comité.

Les e-marques doivent être transmises par voie numérique à la FFBB dans les heures suivant la rencontre. Merci de faire part, à Fabien BEZANGER, au plus tard le lundi de tout problème technique justifiant d'un non envoi.

3°/ Fonctionnement de la CSD :

La CSD travaille et va travailler à la schématisation de son fonctionnement. Le résultat de ce travail sera présenté aux représentants des clubs présents lors de la réunion « Comité directeur / Présidents » du lundi 30/01/2017.

4°/ Coupe de l'Aube Thélem Assurances :

La formule de la coupe de l'Aube sera la suivante :

- Pour les équipes de PRM :

2 tours à élimination directe avant les ½ finales

- Pour les équipes de R2 :

Mini-championnat à 3 (ET, BST et SSB), les 2 équipes terminant les mieux classées de ce championnat seront qualifiées pour la ½ finale.

Le 1^{er} tour et la 1^{ère} rencontre du mini-championnat devront avoir eu lieu avant le dimanche 12 février prochain.

Le tirage au sort du tableau de la coupe sera effectué lors de l'Académie des Coachs du lundi 16/01/2017 par Grégory HALIN.

5°/ Championnat U11 :

La CSD constate de nombreuses dérives concernant la tenue des championnats U11.

Elle rappelle que ces championnats sont organisés par le Comité de l'Aube et que les règles instituées dans ses règlements généraux doivent s'appliquer.

Afin de rappeler ces règles, Jacques DOMONT adressera prochainement à courrier aux clubs.

Prochaine réunion le 24/01/2017

16H00 _ Fin de la séance